



CERTIFICAT QUALIBAT



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FI

NUMÉRO E-E166591 * VALABLE JUSQU'AU 28/06/2023

ÉDITÉ LE 10/05/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/04/1987

Raison sociale : CHAUFFAGE ASSISTANCE

Forme juridique : EI

14 RUE DES FEIVRES
57070 METZ

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM METZ 340787415RM57

Siret : 340 787 415 00041

Téléphone : 03 87 65 51 38

Fax : 03 87 56 97 03

Code NACE : 4322B

Portable :

Numéro calssse de congés payés : 0011226E/A 0

Responsabilité légale :
MULLER PHILIPPE DIRECTEUR

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1261081

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1261081

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

E-mail : chauffage-assistance@orange.fr

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 567 499

Tranche de classification : CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	4	29/06/2021
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE METZ
1 RUE PIERRE SIMON DE LAPLACE
57070 METZ

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.